

La paracha Michpatim marque une transition saisissante : après la révélation du Décalogue, où D.ieu s'adresse au peuple d'Israël avec majesté, la Torah aborde des lois relevant du quotidien. Comment comprendre ce passage des hauteurs du Sinaï aux réalités humaines ?

Il ne s'agit pas d'une rupture, mais d'une continuité. La Torah enseigne que la sainteté ne réside pas seulement dans les moments sublimes, les grandes idées et les principes élevés, mais qu'elle doit s'incarner dans les relations humaines, la justice et le respect d'autrui. La grandeur du judaïsme est d'unir l'idéal et l'action, en veillant à la dignité de chacun, y compris des plus vulnérables.

Le premier sujet abordé après le Sinaï est le serviteur hébreu : « Si tu acquiers un serviteur hébreu, il servira six ans, et la septième année, il sortira libre. » (Exode 21:2).

Après avoir proclamé la liberté d'Israël, pourquoi la Torah évoque-t-elle immédiatement la servitude ?

Parce qu'il ne s'agit pas ici d'un simple état de fait, mais d'une révolution morale. Contrairement aux civilisations antiques, où l'esclavage était une condamnation à vie, la Torah le limite dans le temps et impose des règles de dignité. Le serviteur hébreu n'est pas une propriété, mais un être humain dont on loue le travail, jamais l'essence. Il a des droits, et son maître doit le traiter avec humanité et respect.

Plutôt que d'abolir brutalement la servitude - ce qui aurait été incompris dans un monde où elle était la norme -, la Torah choisit une pédagogie progressive. Elle transforme le regard porté sur le serviteur, en fait un individu respecté et inscrit sa libération comme une évidence.

Rien n'illustre mieux cette approche que la célèbre déclaration du Talmud : « Celui qui acquiert un serviteur acquiert un maître. » (Kiddouchin 20a).

Le maître doit fournir à son serviteur des conditions de vie égales, voire supérieures aux siennes. La Torah ne légitime donc pas l'asservissement ; elle en vide progressivement le concept de son sens jusqu'à le rendre moralement intenable.

Aujourd'hui, si la servitude légale a disparu, de nouvelles formes de dépendance persistent. Certains sont pris dans un système économique qui les épuise. D'autres sont captifs du numérique, soumis au regard d'autrui et privés de liberté intérieure. D'autres encore sont serviteurs de leurs désirs, parfois jusqu'à l'addiction, en quête incessante de reconnaissance et de consommation.

La Torah nous enseigne que la véritable liberté ne se réduit pas à un statut juridique : elle est un état d'esprit.

Le Rav Soloveitchik explique que la liberté ne réside pas dans l'absence de contraintes, mais dans la capacité à choisir une discipline qui élève l'homme au-dessus de ses pulsions. Sans repères, il devient le serviteur de ses instincts et de ses angoisses.

C'est pourquoi la Torah, après les Dix Commandements, nous parle de justice et de responsabilité. Le Sinaï ne doit pas rester une idée abstraite, mais se traduire dans la manière dont nous construisons notre société. La sainteté ne réside pas seulement dans la transcendance, mais dans notre rapport aux autres, en particulier aux plus fragiles.

L'histoire du peuple juif est marquée par cette exigence : incarner les idéaux dans la réalité. L'étude de la Torah n'a de sens que si elle transforme notre manière d'agir. Michpatim nous enseigne que la révélation divine ne s'arrête pas au Sinaï : elle descend jusque dans les affaires humaines et dans notre éthique quotidienne.

D.ieu ne nous a pas seulement libérés de Pharaon : Il nous a donné les moyens de ne jamais recréer l'Égypte en nous-mêmes. Car la pire des servitudes n'est pas celle imposée par un tyran, mais celle que nous nous infligeons en oubliant la justice, l'humanité et la responsabilité.